

Questionnaire aux candidats à l'élection Municipale de mars 2020

Nom **GUERRIEN** Prénom **Marc** Liste **Réveiller Aubervilliers**.

1. Quel sera l'axe prioritaire de votre mandat en direction des agents communaux ?

Ma priorité sera d'associer pleinement les agents communaux et les organisations syndicales qui les représentent à la nécessaire réforme des services municipaux, qui ne peut se faire sans eux, et encore moins contre eux. Je veillerai au rétablissement de règles de fonctionnement, fixées en concertation et reposant sur des critères objectifs, qui s'appliquent à tous sans distinction, dans l'égalité et la justice. Plus généralement, l'objectif est de redonner davantage de sens au fait de travailler au service d'Aubervilliers et de ses habitants, de motiver, donner de l'envie et de la fierté aux agents de la ville, qui en sont le coeur battant.

2. Quelle première mesure favorable en direction des agents communaux comptez-vous prendre au lendemain de votre élection ?

Nous sommes favorable au principe de rattrapage du point d'indice pour compenser le retard pris ces dernières décennies sur l'inflation. Nous allons au lendemain de l'élection devoir faire un bilan précis de la situation et remettre à plat le budget de fonctionnement de la ville. Nous ne sommes pas en situation d'avancer un chiffre exact aujourd'hui. Ceux qui sont actuellement aux responsabilités, qui ont voté tous les budgets d'austérité et de gel du régime indemnitaire des agents lors de la mandature écoulée (à ce jour répartis sur plusieurs listes différentes, mais dont aucun n'a été accepté sur la mienne, et pour cause) le feront peut-être en cette période électorale, auquel cas nous leur demanderons en effet pourquoi, à l'instar de ce qui a été fait à Plaine Commune qui revalorisé le régime indemnitaire des agents de catégorie C et de tous les autres agents n'exerçant pas des responsabilités managériales, ils ne l'ont pas fait à Aubervilliers. En attendant, nous sommes d'accord sur le principe d'une revalorisation, mais ne sommes pas encore en situation d'en déterminer le montant précis, et cela doit être discuté dans le cadre d'un plan plus global d'encouragement et d'incitation des agents à s'inscrire pleinement dans notre volonté mettre en oeuvre le projet validé par les électeurs. De toutes façons nous sommes très attachés au dialogue social par principe, donc ce serait contraire à nos valeurs et à notre méthode que de fixer de façon unilatérale et avant toute discussion le résultat de celui-ci.

3. Quelle politique de Ressources Humaines allez-vous mettre en place (déroulement de carrière, ouverture des négociations sur le RIFSEEP avec des critères et des conditions transparents, objectifs et accessibles par tous, formation, reclassement professionnel pour permettre au personnel de retrouver un poste de travail adapté, prévention pour éviter les usures professionnelles) ?

Compte tenu des enjeux à venir liés notamment à la transition numérique et à la transition écologique, il sera particulièrement important de veiller à mettre en place une politique de Ressources Humaines qui permette des évolutions de carrières, des montées en compétence, au travers d'une politique de formation adaptée. Concernant la question de l'objectivité des critères, ma première réponse au point 1 est explicite : il y a besoin de revenir à des règles qui s'appliquent strictement à tous, et que l'on fixe ensemble avec les représentants des personnels.

La question de la pénibilité est essentielle de mon point de vue, même si elle pose le problème de l'objectivation et de l'évaluation (comment mesure t'on ce qui est pénible

et ce qui ne l'est pas ?). C'est un travail fin à effectuer au cas par cas avec les représentants des premiers concernés.

Plus généralement, la question de l'attractivité est un sujet essentiel et l'exemple devra venir d'en haut : Aubervilliers est une ville qui a de nombreux atouts, et ses agents doivent être au coeur de ceux-ci, alors bien sûr la question des rémunérations et des conditions de travail est un élément déterminant. Ceci dit, en tant que Maire, je souhaite également insuffler un nouvel état d'esprit, plus positif et généreux, qui contribuera à développer l'attractivité de notre institution, en partenariat étroit avec les organisations représentatives de ceux qui y travaillent et la constituent.

4. Quels sont pour vous les services municipaux les plus en difficulté ?

Je ne peux pas me permettre, dans la position qui est la mienne, candidat pour être le prochain Maire d'Aubervilliers, mais n'ayant pas accès aujourd'hui à une vue globale et exhaustive de l'intérieur, de répondre à une telle question en pointant tel ou tel service plutôt qu'un autre, ce ne serait pas correct. Je peux simplement signaler qu'au regard des besoins exprimés par les habitants, il existe une demande de plus forte présence et réactivité de la police municipale, et des services techniques de la ville. Compte tenu des enjeux à Aubervilliers, il y a également un travail important à faire pour renforcer les services hygiènes.

5. Quelles seront vos mesures pour les améliorer ?

Une réorganisation des services, des renforts, en étroite concertation avec les personnels concernés et leurs représentants.

6. Quelle prise en compte des conditions de travail notamment sur les locaux, la dotation en matériel, les réorganisations de service ?

Navré, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Je dirai donc simplement que dans le cadre des discussions globales que nous aurons sur la réorganisation des services, les évolutions de carrière, les rémunérations, etc., la dimension conditions de travail sera un aspect à prendre en compte également.

7. Si vous êtes élu-e quelles mesures allez-vous mettre en place pour lutter contre la précarité des agents ?

Il faudra envisager des dispositifs d'aide aux agents en difficulté, en situation de précarité sociale, rencontrant des problèmes personnels spécifiques, etc. La solidarité avec l'ensemble de ses membres, en particulier les plus fragiles, est le devoir d'une collectivité. Là aussi ça ne peut être que le fruit d'une discussion concertée avec les organismes représentatifs du personnel, et ne laisser aucune place à l'arbitraire (définition conjointe de critères objectifs de « précarité »).

8. Comment envisagez-vous d'impliquer les agents dans les projets et fonctionnement des services ?

C'est un enjeu majeur. Les agents ne doivent plus avoir le sentiment de subir les transformations, mais d'en être autant que possible les acteurs. C'est la clé de la réussite d'une organisation, c'est mon intime conviction. En fonction des spécificités de chaque service, il faudra donc mettre en place des modes de fonctionnement où les agents peuvent davantage s'exprimer et être force de proposition.

9. Comment vous engagez vous à améliorer l'action sociale en direction des agents ?

S'il faut plus de moyens, nous donnerons plus de moyens en effet. Ma réoccupation première sera toutefois le résultat, ce qu'on souhaite faire et atteindre, et nous

réfléchirons ensuite aux moyens à mettre en oeuvre pour l'atteindre, et non l'inverse, toujours dans le cadre d'une discussion globale.

10. Allez-vous augmenter la subvention attribuée au COS afin de lui permettre de répondre aux besoins des agents en matière social, culturel, sportif et de loisirs ?
Sur le principe j'y suis favorable bien entendu. Après, on est dans un système aux ressources finies, aux moyens contraints par les réalités budgétaires. Il faudra arbitrer les priorités dans le cadre de la négociation globale que nous aurons avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

11. Etes-vous favorable à une prise en charge des complémentaires « santé » pour les agents à la même hauteur de 50% ?

Je répondrai de la même façon : dans l'absolu, oui, j'y suis favorable, bien entendu. Après il faut évaluer le coût d'une telle mesure : je n'ai pas aujourd'hui suffisamment de visibilité pour prendre des engagements fermes en la matière, et cela renvoie à la discussion globale que nous aurons sur tout le reste.

12. Quelle est pour vous la place des organisations syndicales dans notre collectivité et comment imaginez-vous le rôle des instances paritaires locales ?

Primordial. Il faut trouver les moyens de renforcer le rôle des instances paritaires locales et de les associer davantage à l'ensemble des décisions prises en termes d'orientation. Rien ne pourra se faire sans les agents et leurs représentants, ils doivent être pleinement parties prenantes de l'ensemble des projets, et pouvoir poser leur regard, leur expertise et leur expérience, au moment de leur définition et de leur déploiement.

13. Etes-vous pour ou contre la privatisation de services municipaux ?

Pourquoi ?

Je suis très attaché à la notion de service public. Un chapitre entier de mon livre « Le Nouvel Âge d'Aubervilliers » y est consacré, il s'intitule : « Le service public au coeur ». Après cela n'exclut pas sur des prestations précises de recourir à des prestataires externes si nous ne disposons pas des ressources en interne. Nous comptons également nous appuyer sur des partenariats nouveaux pour assurer le développement économique du territoire, l'augmentation des ressources fiscales liées à l'activité économique, qui doit permettre de développer les services publics locaux.

14. Que ferez-vous face au désengagement de l'Etat en direction des collectivités ?

Je me battrai pour l'empêcher, en faisant le travail d'influence qui doit être celui d'un Maire, et pas uniquement en se contentant de le dénoncer de façon purement incantatoire.

15. Suite à la loi transformation de la fonction publique', pensez-vous remettre en cause le temps de travail et le droit de grève des agents communaux ?

Non, absolument pas, je suis très attaché au droit de grève qui est un « garde-fou » indispensable, on l'a encore vu récemment à l'occasion de la réforme des retraites où j'ai publiquement soutenu la mobilisation sous forme de grèves, mais à Aubervilliers je compte tout mettre en oeuvre en termes de dialogue social et de valorisation du travail des agents pour faire en sorte que la grève soit un ultime recours et non un préalable dans la discussion avec les agents en cas de désaccord.

16. Quelle est votre position sur le projet de loi retraite du gouvernement ?

Je m'y suis opposé publiquement et ai participé aux manifestations.

17. Quelle est votre positionnement dans la lutte contre les discriminations et quelles actions envisagez-vous ?

Cela rejoint la question de la fixation de règles qui s'appliquent de la même façon à tout le monde. Il faut lutter contre toutes les formes de discrimination et développer des programmes de sensibilisation, notamment sur la question de l'égalité femmes-hommes.

18. Comment comptez-vous lutter contre les inégalités femme-homme au sein de la collectivité ?

Développement de la parité dans tous les services, à tous les types de postes, programmes de sensibilisation sur les préjugés et a priori, etc.

19. Comment selon vous, la laïcité doit s'appliquer dans la Fonction Publique ?

Il n'y a qu'une laïcité, qui garantit la neutralité de l'Etat à l'égard des confessions religieuses. Dans la Fonction Publique, elle s'applique en garantissant le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse.

Bien à vous,

Narc Guenien